



## International Cataloguing Principles (ICP) Report

**Barbara B. Tillett**

*Chair*

*IME ICC Planning Committee*

Library of Congress

Washington, DC USA

**Meeting:**

**215 . Division IV – Bibliographic Control**

---

*WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 75TH IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL*  
23-27 August 2009, Milan, Italy  
<http://www.ifla.org/annual-conference/ifla75/index.htm>

---

### **Résumé :**

*L'IFLA a été depuis plusieurs décennies au centre des standards bibliographiques internationaux. En 1961, elle a organisé une rencontre d'experts en catalogage à Paris, rencontre qui a donné lieu aux fameux 'Principes de Paris', comme nous les appelons aujourd'hui. Ces principes forment la base d'à peu près tous les manuels de catalogage utilisés aujourd'hui dans le monde. Ce fut un pas considérable vers une harmonisation globale des pratiques de catalogage, qui demeurent un point central pour l'IFLA. Les nouveaux Principes internationaux de catalogage (International Cataloguing Principles) sont à présent disponibles, et ils reflètent les principes des décideurs et des experts en catalogage du monde entier.*

---

En 2001, Natalia Kasparova de la Bibliothèque nationale de Russie rappelait à la Section catalogage que les Principes de Paris avaient 40 ans, et qu'il était temps de les revoir à la lumière de l'environnement d'aujourd'hui. Le résultat de ce rappel fut le lancement d'une série de réunions régionales partout dans le monde. Le but de cette série de rencontres de l'IFLA était d'améliorer le partage de l'information catalographique dans le monde, en promouvant des normes pour le contenu des notices bibliographiques et autorités des catalogues de bibliothèques.

Les objectifs étaient de :

- développer et plus tard revoir et mettre à jour le brouillon 2003 des Principes de Stuttgart (Statement of Principles from the Frankfurt meeting) – le tout dernier brouillon datait de septembre 2005

- voir si nous pouvions nous rapprocher sur les principes de catalogage et
- élaborer des recommandations pour un possible futur Code international de catalogage (International Cataloguing Code). Ce serait un code pour les auteurs de codes – pour identifier les règles qui avec l'accord de tous figureraient dans tous les manuels de catalogage.

En 2007, nous avons terminé le cycle de 5 rencontres régionales. Le premier à Francfort, Allemagne, pour les décideurs et experts en catalogage européens et anglo-américains.

La première rencontre a réuni 54 experts de 32 pays européens, ainsi que des représentants de divers organismes de normalisation (16 codes de catalogage étaient comparés), et les représentants des pays anglo-américains pour le Royaume Uni, l'Australie, et les Etats Unis (le Canada était aussi représenté dans le comité AACR2 – Anglo-American Cataloguing Rules 2 – mais leurs représentants n'ont pu venir à Francfort).

Pour la seconde rencontre régionale à Buenos Aires, Argentine, en août 2004, il y avait 45 participants inscrits, dont des représentants venaient de 14 pays sud-américains et des Caraïbes. D'autres pays ont également participé aux discussions en ligne. Il n'existait pas encore de règles dans cette région du monde et les premiers codes de catalogage utilisés étaient les AACR2 et les normes françaises AFNOR. Les comptes-rendus de cette rencontre ont été diffusés en anglais et espagnol.

Pour la 3e rencontre régionale tenue au Caire, Egypte, en décembre 2005, on comptait 95 participants inscrits, y compris des représentants de 17 pays de langue arabe du Moyen Orient. D'autres pays ont aussi participé aux débats en ligne, et ont voté sur les changements recommandés dans le brouillon et le glossaire. Ici encore, pas encore de règles dans cette région du monde, et la plupart des pays utilisent les AACR2 ou les normes françaises AFNOR. Le compte-rendu de cette rencontre est en anglais et arabe.

La 4e rencontre de l'IME ICC [IFLA Meeting of Experts on an International Cataloguing Code, NDLT]) concernait les décideurs et experts en catalogage asiatiques – 44 d'entre eux étaient présents à la rencontre de Séoul, Corée, à la Bibliothèque nationale de Corée en août 2006. Les organismes de décision du Japon, de Corée, de Chine étaient représentés. L'IME ICC 4 se tenait en anglais, chinois, japonais et coréen.

La 5e et dernière rencontre IME ICC eut lieu en août 2007, à l'attention des pays d'Afrique sub-saharienne. Elle se tenait à la Bibliothèque nationale d'Afrique du Sud à Prétoria. 53 experts en catalogage de 27 pays étaient invités. Ici aussi, il n'y avait pas d'organes de normalisation dans ces pays, et la plupart suivaient les Anglo-American Cataloguing Rules ou les normes AFNOR françaises. La rencontre eut lieu en anglais, mais les supports étaient disponibles en anglais, français et portugais.

Chaque rencontre IME ICC a un site Web dédié, dans les langues ad hoc, qui inclut pour certains pays des comptes-rendus et des traductions des présentations et des Principes ainsi que du Glossaire. Tous ces sites peuvent être retrouvés sur IFLANET.

Pour atteindre un consensus sur les principes, les objectifs relatifs, et les règles, un brouillon et un Glossaire d'accompagnement qui étaient discutés à chaque rencontre avec des documents pour le vote, pour commenter et suggérer d'autres idées ou d'autres vocabulaires. A la fin des rencontres, il y avait un consensus général sur le vocabulaire, sur les mots du

Glossaire et les définitions dans toutes les langues. Un réel effort a été fait pour satisfaire tous les pays utilisant la même langue, afin qu'ils soient d'accord sur la terminologie - en anglais, français, espagnol et portugais en particulier.

L'accord fut atteint dans un vote final en décembre 2008, et les principes et le Glossaire furent postés sur IFLANET en février 2009.

La version publiée des IFLA's Statement of International Cataloguing Principles (Déclaration de Principes Internationaux de catalogage) est désormais disponible chez Saur et inclut des traductions des principes et un Glossaire dans 20 langues. Y figure également une section expliquant le processus ainsi que la listed des hôtes et des sponsors – ainsi que des photos des participants dan le monde.

La déclaration inclut les sections suivantes :

#### Introduction

1. Portée des principes
2. Principes Généraux
3. Entités, attributs et relations
4. Objectifs et fonctions du catalogue
5. Description bibliographique
6. Points d'accès
7. Bases pour l'aptitude à la recherche

Glossaire.

Vous noterez que non seulement les principes généraux, mais aussi les objectifs et les règles suggérées, plus un Glossaire.

Dans l'Introduction, il est dit que les principes sont prévus pour s'appliquer à la description et l'accès à tous types de supports – au contraire des Principes de Paris qui était prévu uniquement pour les textes. Ces nouveaux principes concernent également l'accès, et pas seulement le choix et la forme des vedettes et pas seulement les notices bibliographiques, et également pour les notices d'autorité. On y dit que les principes sont bâtis sur les grandes traditions de catalogage du monde et sur les modèles conceptuels des FRBR, FRAD (Functional Requirements for Authority Data, Spécifications fonctionnelles des données d'autorité), et les futures FRSAR (Functional

Requirements for Subject Authority Records, Spécifications fonctionnelles des notices mots matières) – ce sont les fondations, et nous comptons conserver ce qui demeure la base pour organiser l'information et fournir des accès contrôlés et des relations bibliographiques.

Comme Elaine Svenonius le montrait dans son ouvrage “Intellectual Foundation of Information Organization” (Svenonius, Elaine. *The Intellectual Foundation of Information Organization*. Cambridge, MA: MIT Press, 2000, p. 67-68., ISBN 0-262-19433-3), les principes sont des directives pour l'élaboration d'un langage bibliographique utilisé pour créer un système bibliographique. Les principes sont des indications pour un ensemble des règles ; les objectifs sont les choses que nous voulons que le système fasse, par exemple aider les utilisateurs à trouver les ressources associées à une personne ; et les règles sont des indications spécifiques pour accomplir les objectifs.

Les Principes de Paris en 1961 étaient conçus pour optimiser les catalogues sur fiches papier avec une vedette principale et des vedettes secondaires.

Le Statement of International Cataloguing Principles (Déclaration des principes internationaux de catalogage) de l'IFLA couvrent à la fois les notices bibliographiques et d'autorité, et ce pour tous types de ressources. Parce que ces principes sont là pour guider les décideurs, la Déclaration commence par quelques principes basiques derrière les principes de catalogage pour penser d'abord et avant tout à l'utilisateur.

Nous voulons que les futurs codes et règles soient aisés à comprendre et ne fournissent que les métadonnées nécessaires pour satisfaire les besoins des utilisateurs – les principes d'usage communs, suffisance, efficacité et économie – pour des données exactes et des éléments minimaux nécessaires à l'identification des ressources. Les principes de représentation et d'usage commun mettent également en avant l'importance de refléter la façon dont les ressources se décrivent elles-même et d'utiliser cette information pour identifier les sources. De plus, le catalogueur devrait inclure des données pour aider l'utilisateur à naviguer parmi les ressources en lien, donc les données devraient être cohérentes et standardisées et offrir l'intégration. Et si les principes semblent se contredire dans une situation particulière, le catalogueur devrait choisir une solution défendable, concrète. L'idée en construisant des principes est d'aider le catalogueur à juger et décider comment décrire ou fournir l'accès à des ressources bibliographiques.

L'International Cataloguing Principles décrit ensuite ses buts, qui sont les fonctions du catalogue qui exécutent des tâches utilisateur spécifiques. Ces objectifs prolongent les tâches utilisateur des FRBR qui sont de trouver, identifier, choisir, et obtenir, et en ajoutent pour rendre les utilisateurs capables de naviguer parmi les notices bibliographiques et d'autorité lorsqu'ils explorent l'univers bibliographique.

Ici, trouver signifie être capable de trouver toutes les ressources associées à une personne particulière, ou trouver un travail spécifique.

Identifier signifie fournir suffisamment de données pour décrire une entité, par exemple en distinguant parmi des personnes au nom identique, en ajoutant des dates significatives.

Choisir signifie rendre l'utilisateur capable de choisir une ressource qui corresponde à sa recherche, pour un type de contenu particulier, un support particulier – disons un livre ou une version numérique.

Acquérir ou obtenir signifie fournir l'information de telle façon que les usagers puissent réellement obtenir un exemplaire à utiliser ou voir une version numérique ou avoir une information sur les moyens d'acheter ou d'emprunter une copie.

Naviguer signifie montrer les relations et arranger d'une façon logique l'ensemble de données, pour que les usagers voient clairement les liens à suivre vers des travaux en relation, les expressions, manifestations, exemplaires, personnes reliées, collectivités, familles, concepts, objets, évènements, ou lieux.

Enfin les sections 5 et 6 sont davantage des règles spécifiques à suivre pour la description bibliographique et les points d'accès.

Pour la description bibliographique il est dit de suivre une norme internationale agréée, c'est à dire pour l'IFLA l'ISBD – International Standards for Bibliographic Description.

Pour les points d'accès, il est dit de les formuler selon les principes et d'enregistrer les formes autorisées, les variantes de forme et les identifiants.

Ensuite il est dit que les points d'accès autorisés – que l'on nommait jusqu'ici vedettes autorisées – doivent utiliser le langage et l'écriture trouvées sur les manifestations en langage et écriture d'origine, mais qu'ils peuvent aussi utiliser le langage et l'écriture qui conviennent le mieux à l'utilisateur. Il est signalé que l'accès doit d'abord être donné au langage et à l'écriture originaux quand cela est possible et que toutes les translittérations dans d'autres écritures doivent suivre des normes internationales de translittération.

Il y a aussi des règles concernant le choix du nom à préférer comme point d'accès autorisé, disant qu'en général lorsqu'il y a beaucoup de noms il faut en choisir un seul, celui utilisé le plus souvent sur les manifestations, ou bien un nom répandu et convenant aux usagers. Les autres noms devraient être inclus en tant que variantes, à utiliser pour d'autres accès.

Pour les collectivités, lorsque les noms changent dans le temps, il faut des liens entre les différentes formes.

Lorsque l'on doit rédiger le premier élément d'un nom, il faut suivre les conventions du pays et de la langue de l'entité, et ajouter des éléments d'identification pour le distinguer des autres noms.

La dernière section de la Déclaration concerne les fonctionnalités de recherche. Pour les notices bibliographiques, sont listés 6 points d'accès ou éléments qui doivent être donnés, d'abord le point d'accès autorisé par le nom du créateur ou le premier créateur cité pour une œuvre, ensuite d'autres éléments comme le titre propre, l'année de publication ou de sortie, les mots sujets contrôlés et/ou les indices de classification pour l'œuvre, et des numéros normalisés, identifiants, et 'titres clés'.

Pour les notices d'autorité, les points d'accès essentiels sont la forme retenue du nom ou de titre de l'entité, les identifiants pour l'entité, et les variantes de noms et les formes de noms ou de titres pour l'entité.

Quelques points d'accès supplémentaires sont aussi suggérés à la fois pour les notices bibliographiques et d'autorité – comme le lieu de publication, le type de contenu, le type de

support, que certaines bibliothèques peuvent souhaiter rendre obligatoires. Et enfin, une note nous rappelle d'arranger les données dans un ordre logique qui convienne à l'utilisateur, de préférence selon une norme propre au langage et à l'écriture des ponts d'accès et des données fournies.

Maintenant que l'IFLA a établi les normes, c'est à d'autres de développer et de gérer des codes de catalogage basés sur ces normes. Ce travail est en cours en Italie depuis déjà plusieurs années et leur nouveau code de catalogage vient juste de sortir l'année dernière. Le comité de suivi des Anglo-American Cataloguing Rules a senti les besoins de développer un code plus international. A la conférence de Toronto en 1997 sur les futures AACR2, le Joint Steering Committee a démarré un projet de développement d'un nouveau code, le RDA: Resource Description and Access, basé sur les principes de l'IFLA, les modèles conceptuels FRBR (Functional Requirements for Bibliographic records, Spécifications fonctionnelles des données d'autorité), les FRAD (Functional Requirements for Authority Data, Spécifications fonctionnelles des notices mots matières) et l'ISBD (International Standard for Bibliographic Description). Tout cela est construit sans perdre de vue l'avenir de l'information sur le Web, mais peut aussi être utilisé dans des catalogues de fiches papier ou d'autres outils bibliographiques.

Le travail de l'IFLA sur les bases de la science bibliographique reste un élément essentiel pour améliorer le partage international des données bibliographiques et d'autorité. Je suis très heureuse du travail accompli par l'IFLA durant ces dix dernières années et j'ai plaisir à la voir nous mener vers cette ère de service optimum pour l'utilisateur.